

AREP-CAMY

Association pour le Retour de l'eau en Régie Publique
dans la CAMY



POUR UNE RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU

La CAMY a décidé en 2009 de constituer un « groupe de travail sur l'eau » qui a confié à un cabinet spécialisé (SP 2000) la réalisation d'un « **audit sur l'eau et l'assainissement** ».

Cet audit a été présenté aux élus de la CAMY en novembre 2010.

Une lecture attentive de ce document nous a amené à rédiger un « **mémoire** » critique très détaillé que nous avons adressé à tous les Maires et aux élus concernés par ce dossier.

Ce tract a pour objet de fournir à tous les citoyens un résumé et les principales conclusions de ce mémoire. Mais nous vous invitons à en prendre connaissance dans son intégralité sur notre blog et sur notre site Internet :

- **Site Internet:** <http://mantes.eau.publique.free.fr/>
- **Blog:** « www.mantes.eaupublique.over-blog.com »

1) Partie technique

L'audit juge les performances techniques de Suez et de Veolia « *perfectibles* ». En effet, il est signalé, notamment :

« une connaissance du réseau moyenne », « un faible taux de renouvellement des canalisations (Suez) », « un bon service client, en apparence... », « Une eau de qualité moyenne jusqu'en 2008, notamment du fait de la présence de pesticides », « 8 dépassements des normes pour les fumées de la station d'épuration, 35 jours de dépassement pour les rejets en Seine en 2009 », « les fuites et les pertes s'élèvent à 860 306 m³, soit 14,5 % du volume distribué » !

L'audit signale que la nouvelle station d'épuration en construction à Rosny S/Seine devrait améliorer les performances de la partie assainissement.

➤ **Ainsi, la « compétence technique » tant vantée par les partisans des délégataires privés semble largement surestimée !**

2) Partie juridique

L'échéance des contrats de la CAMY avec Suez et Veolia s'étage entre 2011 et 2014 pour l'assainissement et entre 2016 et 2022 pour la fourniture de l'eau potable. **Mais**, un arrêt du Conseil d'Etat (jurisprudence Olivet) oblige tous les contrats de plus de 20 ans à être révisés en **2015**.

3) Prix de l'eau

Le prix de l'eau et de l'assainissement dans la CAMY (3,57 € / m³) se situe dans la fourchette

« haute » des prix pratiqués en France par les sociétés privées (3,59 € / m³), au-dessus des moyennes départementale et nationale et **nettement supérieur** au prix des régies publiques (2,78 €/ m³).

4) Mode de gestion

L'Audit rédigé par le cabinet SP 2000, était chargé d'étudier toutes les possibilités, y compris le retour en régie publique. Mais il se conclut ainsi : « *la reprise de l'intégralité du service en régie montre que le surcoût par rapport à la délégation (au privé) serait très important* ». Il avance même un chiffre : de 4,4 à 6,3 M d'€. !!!

MAIS, l'analyse détaillée de cette partie de l'audit fait apparaître son caractère orienté dès le départ vers cette conclusion « attendue » par ses commanditaires. L'estimation du « surcoût de la régie » (en contradiction avec ce qui s'est passé à Grenoble, à Paris, à Rouen, pour la Communauté d'Agglo. des « lacs de l'Essonne », etc.) est basée sur des approximations totalement injustifiées, sur des « dépenses » qui sont pour moitié des « avances » de trésorerie récupérables, et – surtout – sur des « silences » inadmissibles, notamment sur les bénéfices de Veolia :

« Le bilan fait ressortir des soldes positifs très importants qui nécessiteraient une renégociation », « les délégataires ne reversent qu'une infime partie des soldes », « des charges d'exploitation significativement inférieures aux produits des délégataires », « Le contrat principal (Veolia) d'eau potable semble déséquilibré à la faveur du délégataire ».

Bref ! Les délégataires privés s'en mettent plein les poches, mais le montant de ces bénéficiaires est soigneusement camouflé, **aucun chiffre** n'est fourni par l'Audit, si ce n'est 4,931 millions d'euros provisionnés mais non utilisés par Veolia et Suez !

Comment peut-on prétendre ensuite « comparer » avec ce que coûterait le retour en régie publique ?

Cet audit n'est ni sérieux, ni objectif.

Il a été orienté dès le départ dans le sens qui

correspondait le mieux au « choix » maintes fois réaffirmé par ses commanditaires !

**Il s'agit d'un tour de passe-passe !
Les citoyens ne seront pas dupes !**

L'AREP-CAMY demande à être reçue par les Maires et par la CAMY.

Elle lance également une pétition pour le retour de l'eau en régie publique.

La régie publique, c'est moins cher !

La Communauté d'Agglo des Lacs de l'Essonne (Viry-Châtillon) vient de rétablir une régie publique : le prix de l'eau a **baissé** de 0,85 € par m³, soit une économie de 102 € pour une facture moyenne de 120 m³ par an !

La Ville de Paris a rétabli une régie municipale le 1^{er} janvier 2010. Le Maire de Paris vient d'annoncer une **baisse** du prix de l'eau de 5 à 10 % en 2011. L'eau est ainsi 40 % moins chère à Paris que dans la proche banlieue (SEDIF) fournie par Veolia qui se voit ainsi contrainte d'annoncer une baisse de ses tarifs !

Et l'intercommunalité, c'est plus cher !

Il est fréquent que l'on nous dise : « l'intercommunalité permet de mutualiser les moyens, etc... etc... ». Or, le rapport 2010 sur la gestion de l'eau et l'assainissement en France donne des chiffres éloquentes : **l'eau est en moyenne 25 % plus chère en intercommunalité qu'en gestion municipale** (qu'elle soit publique ou privée) !

DES ÉCHÉANCES À VENIR

➤ Des Associations comme la nôtre se constituent un peu partout en France et dans le monde. A l'automne 2011, la Coordination EAU île de France organise des **Assises régionales de l'eau à Paris**.

➤ En mars 2012 se tiendra à **Marseille** une grande manifestation internationale « pour l'eau publique » à l'occasion du prochain **Forum Mondial de l'Eau** organisé par l'ONU, la Banque Mondiale et... les multinationales de l'eau (Suez et Veolia) !

➤ Notre Association s'est constituée en décembre 2009 et a, depuis, pris un certain nombre d'initiatives pour tenter de convaincre les citoyens et les élus de la nécessité du retour en régie publique de la distribution et de la gestion de l'eau ainsi que de l'assainissement. Un premier tract « **Non au racket de l'eau** » (*) a été distribué à 13 000 exemplaires dans toutes les communes de la CAMY. Une délégation de l'AREP a été reçue en mars 2010 par le vice-Président de la CAMY. Une exposition suivie de la projection d'un film « **Water makes money** » qui dénonce les pratiques des multinationales de l'eau (Suez et Veolia), a eu lieu le 24 septembre à Mantes la jolie (puis à Achères, à Poissy et aux Mureaux) (**).

➤ Nous participons aux initiatives de la Coordination EAU île de France qui regroupe les Associations de la Région Parisienne qui mènent le même combat que nous.

(*) Les tout premiers exemplaires distribués de ce tract comportaient une erreur. Il fallait lire : « Prix moyen de l'eau dans la CAMY en 2009 (Suez et Veolia) : 3,57 € le m³ (tout compris). Dans les régies publiques : 2,71 € le m³ à Limay, 3,07 € le m³ à Bonnières ».

(**) Ce film - que Veolia tente de faire interdire - sera de nouveau diffusé par l'**UFC- Que choisir**, le **samedi 19 mars 2011** à 14 h à la Ferme du Colombier de Magnanville et sur ARTE le **mardi 22 mars** à 20h 30.

adhérez à l'AREP-CAMY

AREP- CAMY : Agora. 254 Bd du Maréchal Juin. 78200 Mantes la Jolie.
(5 Euros minimum, chèque à l'ordre de l'AREP-CAMY).